



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de soutien à l'économie

N° 5 - 17 octobre 2022



Pascal JAN - Préfet de l'Yonne



À l'occasion du lancement par Bruno BONNELL, Secrétaire Général pour l'investissement, du Comité stratégique régional France 2030, cette cinquième lettre de soutien à l'économie est consacrée, pour partie, aux opportunités générées par ce plan d'investissement.

Le plan France 2030 se compose d'une enveloppe de 34 milliards d'euros, complétée par l'enveloppe du Quatrième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA4) à hauteur de 20 milliards d'euros. Au total, ce sont 54 milliards d'euros à destination de la réindustrialisation et de l'innovation de rupture, afin de préparer la France de demain.

Une plateforme dédiée au dépôt des candidatures est accessible via ce lien :
<https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures>

Doté d'une enveloppe de 42 millions d'euros, le volet régionalisé du plan France 2030 permettra d'accompagner les porteurs de projet à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Cette enveloppe se divise en quatre appels à projets. BpiFrance est l'opérateur choisi pour trois appels à projets pour un investissement à hauteur de 33M€, tandis que la Banque des territoires dispose d'une enveloppe de 8,5M€ pour des projets liés à la création de nouvelles offres de formation.

Un site dédié au volet régional du plan France 2030 est disponible via le lien suivant :
<http://france2030.bourgognefranche-comte.fr>

Cette lettre de soutien à l'économie présente deux appels à projets nationaux, puis les quatre appels à projets régionaux du plan d'investissement France 2030. Par ailleurs, je vous invite à (re)découvrir les aides proposées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Appel à projets "Favoriser le développement des zones industrielles bas carbone - ZIBAC"

Dans la continuité des objectifs de décarbonation de l'industrie promus par le plan France 2030, le présent appel à projets (AAP) vise à favoriser le développement de Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBaC). Il fait écho à l'AAP « Industrie Zéro Fossile » présenté au sein des lettres de soutien à l'économie n°2 et n°4.

Les projets doivent avoir pour objectif d'accélérer la décarbonation de leurs zones industrielles. Ces zones industrielles doivent intégrer une stratégie d'entraînement en vue de leurs élargissements ou de leurs diffusions sur d'autres territoires. Par ailleurs, ce programme vise à créer un réseau national de zones industrielles particulièrement émettrices de gaz à effet de serre (GES) qui souhaitent accélérer leur décarbonation.

Plusieurs types de projets sont éligibles : recherche et innovation, études générales, investissement, animation/communication/formation, diagnostic et études de faisabilité.

De même, les projets seront portés en priorité par un groupement juridiquement constitué ou par un consortium d'acteurs parmi les plus représentatifs de la Zone Industrielle. Les porteurs peuvent être des acteurs publics ou privés.

Cet AAP se clôture le 15 mai 2023 et la prochaine relève intermédiaire est prévue le 15 novembre 2022.



<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220204/favoriser-developpement-zones-industrielles-bas-carbone-zibac>

Appel à projets "Soutien au déploiement de stations de recharge pour véhicules électriques"

L'un des objectifs du plan d'investissement France 2030 est d'encourager la production de voitures électriques en France. Le présent appel à projets concourt à cette finalité en soutenant des opérateurs privés et des collectivités dans l'installation de bornes de recharge.

Il soutient l'investissement pour le déploiement de réseaux de stations de recharge électrique haute puissance. Il est attendu des projets d'ampleur, présentant des réseaux d'a minima 100 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des opérateurs privés et 50 points de recharge par projet pour les réseaux portés par des collectivités, des AOM ou AODE.



Des études préalables devront justifier les choix concernant la localisation et la puissance à installer en fonction de chacune des stations.

Cet AAP se clôture le 31 décembre 2024. Par ailleurs, la prochaine relève intermédiaire est prévue le 31 décembre 2022. Les relèves suivantes seront effectuées le 1er juin et le 1er janvier de chaque année.

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220907/soutien-deploiement-stations-recharge-vehicules-electriques>

France 2030 régionalisé Bourgogne-Franche-Comté

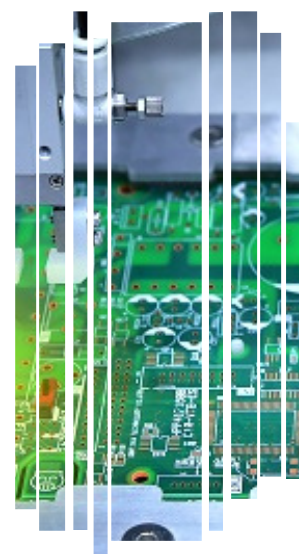
Une enveloppe du plan d'investissement France 2030 est dédiée à la région BFC, les fonds disponibles étant distribués via des appels à projets afin de favoriser l'innovation en région.

Quatre appels à projets thématiques permettent de déployer les fonds alloués au volet régionalisé :

1) Le premier appel à projets vise à soutenir les projets d'innovation, au sens large, portés par une entreprise individuelle. L'entreprise peut être une petite et moyenne entreprise (PME) ou une entreprise de taille intermédiaire (ETI), le montant de l'aide est compris entre 75k € et 500k € sous condition d'un taux maximal d'intervention à hauteur de 50 %. L'aide est distribuée sous la forme d'une subvention ou d'une avance récupérable en fonction des projets présentés.

2) Le second AAP vise à soutenir des projets structurants pour la filière et bénéficiant à plusieurs PME. Le porteur doit être une entreprise ou une structure constituée de plusieurs PME ou ETI. Le montant d'aide est compris entre 200k € et 2M € sous condition d'un taux maximal d'intervention de 50 %. L'aide se présente sous forme de subvention à 75 % et d'avance récupérable à 25 %.

3) Ce dernier AAP porté par BpiFrance vise à soutenir les projets de recherche et développement qui sont conduits par un consortium et qui concernent un ou des produits, procédés ou services non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant. Pour ce consortium, il est nécessaire de réunir au moins deux entreprises et un laboratoire académique. Les aides, sous forme de subvention, sont comprises entre 20 % et 60 % en fonction de la taille des entreprises. L'assiette de dépense éligible est comprise entre 1 et 4M €.



4) Enfin, le dernier AAP, opéré par la Banque des Territoires, vise à soutenir les projets partenariaux de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes. Afin de répondre à cet appel à projets, un consortium doit se constituer autour des employeurs ou de leurs représentants, des organismes d'accompagnement ou formation et éventuellement les collectivités territoriales. Le taux maximal d'intervention est de 50 % pour des projets dont l'assiette de dépenses est comprise entre 500k € et 4M €.



<http://france2030.bourgognefranchecomte.fr/>

Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'agence de l'Eau Seine-Normandie a déployé son programme « Eau & Climat » sur la période 2019-2024.

Ce 11e programme détermine le montant des aides et des redevances pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique.

Les aides de l'agence de l'eau permettent de lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver les milieux aquatiques et la biodiversité et garantir la qualité et la disponibilité de l'eau.

Ces aides répondent aux priorités fixées par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, à savoir :

- l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau,
- l'adaptation au changement climatique,
- la reconquête de la biodiversité,
- la mobilisation des acteurs et la solidarité entre les territoires,
- la protection de la santé publique.



Elles peuvent être accordées aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, ou aux associations.

Les demandes d'aides se font au fil de l'eau après la consultation d'un référent territorial. Pour le département de l'Yonne, vous pouvez le joindre au 03 86 83 16 50.

https://www.eau-seine-normandie.fr/programme_eau_climat_seine_normandie



Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- Sur [le site de la Préfecture](#)
- Sur [Facebook](#)
- Sur [Twitter](#)